



Département du Rhône

Mairie de Chaponost

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 NOVEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois le 29 NOVEMBRE à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 23 NOVEMBRE deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-François PERRAUD, Madame Patricia GRANGE, Madame Claire REBOUL, Monsieur Dominique CHARVOLIN, Monsieur Eric ADAM, Madame Martine MORELLON, Monsieur Cédric LAURENT, Monsieur Jérôme CROZET, Monsieur Fabrice DUPLAN, Madame Monia BEN SLAMA, Madame Françoise DUMAS, Monsieur Didier DUPIED, Monsieur Alexandre MARTIN, Madame Sandrine GENIN, Monsieur Frédéric GIORGIO, Madame Anaïs VIDAL, Monsieur Thomas SAUVAGE, Madame Céline VEDRENE, Monsieur Laurent JANUEL, Monsieur Daniel SERANT, Madame Anne ARNOUX, Monsieur Roland WILPUTTE.

Absents représentés : Monsieur Gregory NOWAK (a donné procuration à Monsieur le maire), Monsieur Marc LEONARD (a donné procuration à Monsieur Eric ADAM), Madame Mégane HERNANDEZ (a donné procuration à Monsieur Jérôme CROZET), Madame Cécile MARCHAND (a donné procuration à Monsieur Fabrice DUPLAN), Monsieur Yves ODIN (a donné procuration à Monsieur Didier DUPIED).

Absente non représentée : Madame Catherine POINSON.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine GENIN est désignée secrétaire de séance.

Rapport n°23/118 – JEUNESSE

Rapporteur : Madame Claire REBOUL

**APPEL A PROJETS 2023 « STOP AU HARCELEMENT »
DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES**

Publié le : 30 novembre 2023

Transmis en Préfecture le : 30 novembre 2023

Exécutoire le : 30 novembre 2023

**Le maire,
Damien COMBET**

Exposé des motifs :

Le harcèlement scolaire constitue une problématique importante au sein des établissements scolaires, mais également de plus en plus dans la sphère privée, via en particulier les réseaux sociaux.

Ce phénomène est ressorti comme une préoccupation majeure des jeunes chaponois dans le cadre du diagnostic jeunesse réalisé durant le 1^{er} semestre 2019. Ainsi, 34 % des jeunes collégiens interrogés ont répondu avoir été confrontés à des situations de harcèlement.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes souhaite donner davantage de moyens aux acteurs sur le terrain pour porter des initiatives locales, en donnant un bonus aux actions qui, portées par plusieurs partenaires, contribueront à renforcer la chaîne de vigilance et de détection au quotidien. Pour cela, un appel à projets « Stop au harcèlement » est lancé chaque année. Il permet, si l'action est retenue, de bénéficier d'une aide d'un montant forfaitaire d'un montant maximum de 5 000 € dans le cadre d'un projet multi-partenarial.

Bénéficiaire d'une subvention de 3 000 € en 2019, 2021 et 2022, la commune souhaite répondre au nouvel appel à projets 2023, en partenariat avec l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire : collège, écoles élémentaires, MJC, centre social et associations de parents d'élèves.

Il s'agit ainsi de continuer à renforcer la cohérence éducative sur le territoire, ainsi qu'une prise en charge globale et précoce des situations de harcèlement.

La subvention sollicitée auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes permettra le développement d'actions de formations et d'analyse de la pratique auprès des professionnels des différentes structures du territoire ainsi que le financement d'interventions auprès des élèves afin de les sensibiliser. Elle permettra également la poursuite de la formation et du suivi des élèves « ambassadeurs APPIE » (Acteur de préoccupation partagée inter établissement) afin qu'ils soient directement acteurs de la lutte et de la prévention contre le harcèlement scolaire.

Délibération :

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le maire à solliciter une subvention d'un montant de 3 500 € à la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de l'appel à projets 2023 « Stop au harcèlement ».

VOTANTS	28
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	28

Pour extrait conforme,
Le maire,
Damien COMBET

La secrétaire,
Sandrine GENIN

